

qui souvent n'aboient aux talons des honnêtes gens que parce qu'ils comptent sur leur longanimité et leur indulgence, et qu'ils se tiennent assurés de l'impunité.

Quelques corrections bien appliquées ne peuvent que faire du bien à ces gens.

---

ANGLETERRE.—Nous devons signaler, en Angleterre, la publication d'une très importante lettre des évêques catholiques de la province de Westminster, adressée aux archevêques anglicans de Cantorbury et d'York, en réponse à une lettre déjà publiée par ceux-ci, et traitant à nouveau toute la question de la validité des ordres anglicans. Nous en citons la conclusion :

“Ah ! puisse venir ce jour heureux où vous comprendrez aussi avec nous que le secret de l'unité visible ne saurait se trouver dans ce système qui, pendant une existence relativement courte, n'a engendré que la division et la ruine, mais qu'il réside bien plutôt dans ce système immuable, qui, à travers les âges, a maintenu les nations dans une unité visible si éclatante qu'elle excite l'admiration, là même où elle ne peut conquérir l'obéissance.”

Voilà de nobles et graves paroles !

---

IRLANDE.—La lutte pour la fondation d'une université catholique irlandaise, subventionnée par le gouvernement, paraît devoir être reprise avec une ardeur nouvelle. Les Irlandais de toutes les croyances et de tous les partis demandent la consommation de cet acte de justice, et le bien-fondé de leurs réclamations est admis par les hommes d'état anglais les plus brillants. Toute la question se résume donc à faire traduire en actes salutaires ces dispositions bienveillantes et ces nobles ardeurs, et c'est à quoi l'on travaille présentement.

Une assemblée enthousiaste et qui comptait au nombre de ses membres des délégués de toutes les parties de l'Irlande a été tenue dernièrement à Dublin. Nous citons parmi les résolutions adoptées, les deux suivantes, qui indiquent très clairement le but à atteindre :

“Que cette assemblée approuve la déclaration suivante faite récemment par des catholiques irlandais laïques au sujet de la question de l'enseignement universitaire :

“Que c'est le droit constitutionnel de tout sujet britannique d'adopter le système d'enseignement secondaire ou universitaire qu'il préfère ;